

Barenton-Bugny, le 19 juin 2023

NOTICE D'INFORMATION
Séjour raquettes dans le Vercors du 27 janvier au 03 février 2024
BOUVANTE (26190)
N° FR013814

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour raquettes dans le Vercors du samedi 27 janvier 2024 au samedi 3 février 2024. Ce séjour est ouvert aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité (attention : Pensez à renouveler votre licence pour la saison 2023-2024).

Nombre de participants: 40 au minimum - 63 maximum
Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

PROGRAMME

samedi 27 janvier 2024 :

Départ en autocar à 5h de Saint-Quentin. Ramassage aux péages autoroutiers de Laon et Reims en direction du Village Vacances de Font d'Urle dans la Drôme (26190). Arrivée vers 17h30. Installation dans les chambres et dîner.

Dimanche 28 janvier 2024 :

Matin : repos

Après-midi raquettes.

Lundi 29 janvier 2024 :

Matinée et après-midi raquettes. Déjeuner au Village Vacances le midi

Mardi 30 janvier 2024 :

Matinée raquettes

Après-midi : Visite guidée de la cave Jaillance à Die (muséobulle) puis quartier libre dans la ville.

Mercredi 31 janvier 2024 :

Journée raquettes avec pique-nique le midi.

Jeudi 1^{er} février 2024 :

Matinée raquettes

Après-midi : Visite guidée du petit monde des santons et du musée de la Résistance à Vassieux-en-Vercors

Vendredi 2 février 2024 :

Matinée et après-midi raquettes. Déjeuner au village vacances ou pique-nique.

Samedi 3 février 2024 :

Après le petit-déjeuner, départ du Village Vacances en autocar en direction de Reims, Laon et Saint-Quentin.

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au Village Vacances « Font d'Urle »
Chaud Clapier 26190 BOUVANTE
Tél. : 04 75 48 27 48- mail : accueil@font-d-urle.com
Site internet : <https://cap-vercors-vacances.fr>

*Le village vacances *** est situé dans le parc du Vercors, à 1430m d'altitude, sur la petite station de ski alpin et nordique de Font d'Urle. Les chambres sont équipées de salle d'eau privative (douche, lavabo, toilette, chauffage), TV à écran plat. Vous pourrez profiter d'un espace forme ouvert de 10h à 19h comprenant une petite piscine, un bain à jets, un sauna et un hammam. Un bar, 2 salons dont un avec billard et une salle de ping-pong sont à disposition de tous.*

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **845 €** par personne, en pension complète, en chambre double ou twin.
Supplément pour chambre individuelle : **105.00€ par personne** pour le séjour (selon disponibilité)

Ce prix comprend :

- L'hébergement sur la base de 2 personnes par chambre : lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni et changé 1 fois dans le séjour.
- La pension complète, du dîner du samedi 27 janvier 2024 au petit-déjeuner du samedi 03 février 2024.
 - Petits déjeuners servis sous forme de buffet de 8h à 9h30.
 - Déjeuner et dîners servis à l'assiette, vin compris midi et soir, café compris le midi.
 - Possibilité de pique-nique sous forme de buffet
- (Prévoir ses propres thermos, couverts, gourdes ou boîtes)
 - Accès à l'espace forme (sauna, hammam et petite piscine)
- La taxe de séjour
- 3 demi-journées raquettes accompagnées, raquettes incluses.
- 3 journées raquettes accompagnées, raquettes incluses.
- Visite de la cave Jaillance à Die (Muséobulle)
- Visite du petit monde des santons et du musée de la Résistance à Vassieux-en-Vercors
- Les pourboires aux différents accompagnateurs
- Les animations de soirée
- Le transport de Saint-Quentin, Laon et Reims jusqu'au village de Font d'Urle et le retour en autocar climatisé.
- La contribution à l'extension d'immatriculation tourisme fédérale
- Les frais de dossier

Ce prix ne comprend pas :

- Les déjeuners des samedis 27 janvier et 3 février 2024 (premier et dernier jour)
- Le supplément chambre individuelle (105.00€ par pers. pour le séjour selon disponibilité)
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Inscriptions avant le 1^{er} septembre 2023 en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné de 3 chèques libellés à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA):

- **Un premier chèque de 280€/personne d'acompte (mis en banque au 1^{er} septembre 2023)**
- **Un second chèque de 280€/personne (mis en banque au 15 octobre 2023)**
- **Un troisième chèque de 285€/personne (ou de 390€ si supplément chambre individuelle) pour solde (mis en banque au 15 novembre 2023)**

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
1 Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (un bulletin par personne)

Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à postériori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part, à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Plus de 90 jours avant le début du séjour : 20 % du montant total dû
- De 61 à 89 jours avant le début du séjour : 35 % du montant total dû
- De 31 à 60 jours avant le début du séjour : 50 % du montant dû
- Moins de 31 jours avant le début du séjour : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « séjours et voyages »)

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide, avec priorité donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant la contribution d'Extension Immatriculation Tourisme (5.00€) et les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises au Comité. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement de primes d'assurances facultatives.